



QUATRE SIECLES AU SERVICE DE L'EDUCATION
GRANDIR ET REUSSIR ENSEMBLE

Ensemble Scolaire Saint Pierre Fourier

Etablissement Catholique d'enseignement sous contrat avec l'Etat

2023 / 2024



Merci de lire attentivement cette brochure concernant l'organisation de l'établissement.

Nous contacter

Mail Cheffe d'établissement : direction-primaire@eclpierrefourier.org

Mail secrétariat : secretariatprimaire@eclpierrefourier.org

Site internet de l'école : www.spfparis12.fr

13 rue de Prague
75012 PARIS
Tél : 01 43 43 55 03

252 ter rue du Faubourg Saint Antoine
75012 Paris
Tél : 01 53 27 61 90

Rentrées des classes

Lundi 4 septembre 2023

PETITES SECTIONS (rentrée échelonnée sur 2 jours)

	Rue du Fbg St Antoine 9h30	Rue de Prague Entre 9h30 et 10h
Pour les enfants dont le nom de famille commence par les lettres :		
Lundi 4 septembre	A-G	A-De
Mardi 5 septembre	H-Z (uniquement) Les enfants de A à G ne reviennent pas ce jour	Du-Z (uniquement) Les enfants de A à De ne reviennent pas ce jour

Moyenne section au CM2 : Le lundi 4 septembre :

	Faubourg Saint Antoine	Rue de Prague
MS	9h15	Entre 9h et 9h30
GS	9h15	10h00
CP	10h30	9h30
CE1	10h00	10h00
CE2	9h30	9h30
CM1	9h00	
CM2	8h30	

Les élèves du **dispositif ULIS** font leur rentrée selon leur niveau de classe.

Réunions avec l'enseignant de votre enfant :

CM1, CM2 Rue du Fbg Saint Antoine	Le samedi 9 septembre 2023 à 9h
CP, CE1, CE2 Rue du Fbg St Antoine	Le samedi 9 septembre 2023 à 10h
Maternelles Rue du Fbg St Antoine	Le samedi 9 septembre 2023 à 11h
CP, CE1 Rue de Prague	Le samedi 16 septembre 2023 à 10h
Maternelles Rue de Prague	Le samedi 16 septembre 2023 à 9h

L'équipe pédagogique

✓ Rue de Prague :

- ⇒ En PS : Mme Emmanuelle DELCAMP aidée par Mme Anne FOULHOUX
- ⇒ En MS : Mme Marie-France JEREMIE aidée par Mme Gladice BASSOUKISSA KIFOUETI
- ⇒ En GS : Mme Agathe JONO aidée par Mme Annabelle AVARE
- ⇒ En CP : Mme Odile DUFOUR
- ⇒ En CE1/CE2 : M. Baptiste FAJEAU

✓ Rue du Faubourg Saint Antoine :

- ⇒ En PS : Mme Sophie CAYET aidée par Mme Nazly MOUHABBEDINE et
- ⇒ En MS : Mme Cécile HUJSA ERBA aidée par Mme Agathe LACHEMET
- ⇒ En GS : Mme Isabelle PASCAL aidée par Mme Linda TRICHET
- ⇒ En CP : Mme Anne FRONTIERE
- ⇒ En CP : Mme Elise RIBRAG
- ⇒ En CE1 : Mme Odile VIEL
- ⇒ En CE1 : Mme Armelle DUPUY-AVINEN
- ⇒ En CE2 : Mme Fleur SAINT GIRONS
- ⇒ En CE2 : Mme Isabelle LAMM
- ⇒ En CE2 : Mme Anita HOUETO (mardi après-midi) et M. Antoine ROTGER Y VERD
- ⇒ En CM1 : Mme Annabelle PAYEL
- ⇒ En CM1 : Mme Audrey FAGOUR
- ⇒ En CM1 : Mme Aude RAYER
- ⇒ En CM2 : Mme Sabine CASY
- ⇒ En CM2 : Mme Claire MEYRIGNAC
- ⇒ En CM2 : Mme Laure NEHME
- ⇒ En ULIS ECOLE A : Mme Emmanuelle SAVIOZ
- ⇒ En ULIS ECOLE B : Mme
- ⇒ En poste d'itinérant d'aide à l'intégration (PIAI) : Mme Florence CAILLOL
- ⇒ En regroupement d'adaptation (RA) : Mme Olivia BARTHET
- ⇒ Pastorale du primaire : Mme Emilie LEGRAND
- ⇒ EPS : Mme Stéphanie GUENIFFEY
- ⇒ Informatique : Mme Joëlle COYAUD

Horaires et présence des élèves

Site Rue de Prague :

Accueil le matin à partir de **7h45**.

<u>Matin</u>	
PS, MS, GS	De 8h30 à 11h30
CP et CE1/CE2	De 8h30 à 11h45
<u>Après-midi</u>	
PS à CE2	De 13h30 à 16h30

Ouverture de la porte : 7h45/8h30 et 11h30/11h40 pour les classes de maternelle, 11h45/11h55 pour les classes de CP, CE1 et CE2.

Entrée par le 11 rue de Prague.

Les parents de la Petite section peuvent accompagner leur enfant dans la classe avant 8h40 et en ressortir avant 8h50.

Les CP sortiront à 11h45 et 16h30 par le 13 rue de Prague

La ponctualité est indispensable au bon déroulement de la journée.

En cas de retard, l'élève de la MS au CE2, doit attendre à l'accueil du 13 de la rue de Prague. Les parents ne sont pas autorisés à conduire leur enfant en classe. A partir du CP, un retard sera notifié sur le cahier de correspondance.

Un enfant de maternelle non repris à 11h45 déjeunera à la cantine (prestation payante). **Un enfant de CP/CE1/CE2 non repris à 12h00** déjeunera à la cantine (prestation payante). Un enfant absent le matin sera accueilli à l'école à partir de 13h20 sauf si l'absence est dû à un suivi hebdomadaire de rééducation ou si l'enfant est inscrit à un atelier sur le temps de la pause méridienne.

Un enfant non repris à 17h00 ira à la garderie (prestation payante).

En cas de retard des familles à **18h15**, une contribution supplémentaire sera facturée (10 euros par tranche de 15 minutes de retard)

Il sera donné, le jour de la rentrée, aux élèves de maternelle, CP et CE1 une carte de sortie. Carte qui devra être présentée à la sortie de 16h30.

Les enfants ne sont pas autorisés, après la sortie de classe, à retourner en classe pour récupérer un livre, cahier, vêtement oubliés à l'école.

Site Rue du Faubourg Saint Antoine :

Accueil le matin à partir de **8h**.

Matin	De 8h30 à 11h30
Après-midi	De 13h15 à 16h30

Ouverture du portail : 8h/8h30, 11h30/11h40, 16h30/16h40

Les parents de petite section peuvent accompagner leur enfant dans la classe entre 8h20 et 8h30 et en ressortir avant 8h50.

Les parents de moyenne et grande sections peuvent accompagner leur enfant dans la classe entre 8h20 et 8h30 et en ressortir avant 8h40.

La ponctualité est indispensable au bon déroulement de la journée.

En cas de retard, l'élève de la MS au CM2, doit se rendre au pavillon. Les parents ne sont pas autorisés à conduire leur enfant en classe. A partir du CP, un retard sera notifié sur le cahier de correspondance.

Un enfant non repris à 11h45 déjeunera à la cantine (prestation payante). Un enfant absent le matin sera accueilli à l'école à partir de 13h05 sauf si l'absence est due à un suivi hebdomadaire de rééducation ou si l'enfant est inscrit à un atelier.

Un enfant non repris à 16h40 sera conduit au pavillon.

Un enfant non repris à 17h00 ira à la garderie (prestation payante).

En cas de retard des familles à 18h15, une contribution supplémentaire sera facturée (10 euros par tranche de 15 minutes de retard)

Il sera donné, le jour de la rentrée, aux élèves de maternelle, CP et CE1 une carte de sortie. **Carte qui devra être présentée à la sortie** de 16h30 et 18h00.

Le soir, après 16h30, les enfants ne remontent pas en classe pour rechercher livres, cahiers, vêtements ou matériel oubliés.

Une navette est organisée pour les fratries inscrites sur les deux sites (rue du faubourg Saint Antoine et rue de Prague) et ceux inscrits aux 4H. Les enfants sont conduits à 16h30 sur le site de la rue de Prague.

Accueil périscolaire

Une garderie est assurée avant la classe, de 7h45 à 8h20 sur le site de la rue de Prague et de 8h à 8h30 sur le site faubourg Saint Antoine.

L'arrivée à cette garderie peut se faire à la convenance des parents.

Des services facultatifs, assurés sur inscription écrite. Ces prestations sont payantes. Inscription à remettre à l'enseignant le jour de la rentrée lundi 4 septembre 2023.

La famille inscrit l'enfant, en début d'année, à la cantine, à l'étude ou à la garderie sur des jours fixes. Il ne peut y avoir de permutation de jours.

Les absences de l'école et les absences à ces services doivent être notifiées par mail ou par téléphone le matin même.

Une inscription exceptionnelle à la garderie ou à la cantine est possible sur demande écrite auprès du secrétariat, au plus tard le matin même.

Des ateliers périscolaires sont proposés sur la pause méridienne et après l'école de 17h00 à 18h00. **Inscription à l'année.** Fiches d'inscription à déposer ou à envoyer avant le 21 août au 252ter rue du Faubourg Saint Antoine.

- ⇒ L'atelier échecs
- ⇒ Les ateliers sportifs
- ⇒ L'atelier initiation chinois
- ⇒ L'atelier d'anglais
- ⇒ L'atelier gymnastique et danse
- ⇒ L'atelier Clown, conte et mouvement
- ⇒ L'atelier d'expression plastique, couleur, activités manuelles, développement de l'imaginaire et de la créativité
- ⇒ L'atelier Chorale
- ⇒ L'atelier Bricolage
- ⇒ L'atelier Théâtre

« My morning in English » Un centre aéré en anglais est proposé le mercredi matin, 8h30-11h30.

Une étude dirigée est assurée jusqu'à 18h00. Les enfants inscrits y assistent jusqu'à la fin (18h00). Il n'y a pas d'étude exceptionnelle.

Une garderie est assurée, sur inscription, jusqu'à 18H00. Les enfants peuvent être repris à la convenance des parents dans le respect de l'horaire impératif de 18h00.

Avant l'étude, la garderie, les ateliers, les enfants ont un temps de récréation (16h30-17h00) leur permettant de goûter. **Le goûter est fourni par la famille** ; il doit être simple, équilibré (pas de bonbons, de chips...) et respectueux de l'environnement (éviter les emballages).

Restauration

La restauration scolaire prend en charge les enfants dès la fin des cours du matin jusqu'à la reprise de l'après-midi.

Les élèves en maternelle sont servis à table, aidés par les ASEM.

Les élèves en élémentaire ont accès au self.

L'inscription au service de restauration se fait en début d'année sur un nombre de jours clairement identifiés par les parents.

Les changements de statut ne pourront être obtenus que :

- Pour les cas de force majeure (santé, déménagement...) ou modification importante de l'emploi du temps et avec l'accord du Chef d'Etablissement
- Pour des changements de convenance personnelle : au **1^{er} janvier** (information à retourner à l'économat au plus tard le 10/12/2023) ou au **1^{er} avril** de l'année scolaire (information à retourner à l'économat au plus tard le 25/03/2024).

La facturation de la demi-pension est proportionnelle au nombre de jours inscrits pour l'année scolaire. La demi-pension est facturée en même temps et de la même façon que les frais de contribution familiale.

Absences et obligations scolaires

Un enfant malade est gardé à la maison jusqu'à sa guérison.

En cas d'absence d'un enfant, les parents doivent prévenir l'école par téléphone ou par mail avant 9h00 dès le premier jour d'absence.

Pour toute maladie contagieuse, le temps d'éviction doit être respecté et l'enfant devra obligatoirement présenter, dès son retour, un certificat médical de non-contagion.

Chaque famille doit respecter le calendrier scolaire. En cas de manquement, la direction se réserve le droit de remettre en cause la réinscription de l'élève pour l'année suivante.

Les absences exceptionnelles doivent être signalées à l'avance, par écrit auprès du chef d'établissement.

Santé

L'école bénéficie des services de deux infirmières scolaires. Celles-ci peuvent administrer un traitement sur prescription médicale.

Aucun traitement ne peut être donné sans ordonnance.

Les élèves ne doivent pas avoir de médicaments avec eux, ceux-ci devant être déposés à l'infirmierie.

En cas de problème médical mineur survenu à l'école, les familles sont appelées et prennent en charge leur enfant.

En cas d'urgence médicale, les secours décident de la conduite à tenir (soin, transport à l'hôpital...) et les parents sont immédiatement prévenus.

Pour tout élève atteint de troubles de la santé ou d'allergie, un PAI doit obligatoirement être rempli et déposé auprès de l'infirmière. Les parents doivent également prévenir l'enseignant.

Scolarité et activités

A l'école comme à la maison, le travail demandé par l'enseignant est obligatoire.

L'inscription dans cet établissement implique l'adhésion et la participation à tous les enseignements correspondant à leur scolarité, y compris les séances sportives, les sorties et les voyages scolaires.

Une charte du parent accompagnateur sera donnée à chaque sortie pour rappeler les règles d'encadrement.

De nombreuses activités pédagogiques conduisent les écoles à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles apparaissent des élèves. Il est important de nous faire parvenir **l'autorisation de prises de vues et de diffusion d'image à l'école.**

Education religieuse

L'école Saint Pierre Fourier est un établissement catholique d'enseignement placé sous la tutelle de la Congrégation des Chanoinesses de Saint Augustin.

Notre école travaille en lien étroit avec la paroisse Saint Antoine des Quinze Vingts.

Tous les élèves de la PS au CM2 bénéficient de séances de culture religieuse et des célébrations communes à l'établissement jalonnent l'année, sur le temps scolaire.

A partir du CE2, sur le site du faubourg Saint Antoine, **il est proposé du catéchisme, le vendredi midi.**

A partir du CE2, sur le site du faubourg Saint Antoine, la préparation à un sacrement est proposée.

Les parents sont invités aux messes mensuelles et aux célébrations qui rythment l'année scolaire.

Relation avec les familles

Une réunion d'informations générales est assurée par chaque enseignant dès les premières semaines de l'année (cf page 1).

Dans chaque classe, deux parents correspondants sont désignés. Leur rôle, défini par un document remis par l'APEL (association des parents d'élèves), permet principalement de faire le lien entre les familles et l'école.

Les informations transmises aux familles passent :

- Par le cahier de liaison qui doit être consulté chaque soir ;
- Par des envois de mails ;
- Par des circulaires déposés sur le site internet « école directe »

Les évaluations, cahiers, livrets scolaires et de progrès et le livret scolaire numérique (LSU) doivent faire l'objet d'une attention spéciale. Ils doivent être signés et remis aux enseignants le plus rapidement possible. Le LSU est consultable sur Ecole Directe.

Les parents sont reçus par les enseignants sur rendez-vous, pris au préalable dans le carnet de liaison.

En cas de modification de leurs coordonnées en cours d'année scolaire, les parents en informent aussitôt le secrétariat et l'enseignant.

Tenue et matériel

Tous les effets personnels sont marqués au nom de l'enfant. Chaque enfant est responsable de son matériel. Les vêtements non récupérés en fin d'année scolaire sont donnés à une association.

Le matériel scolaire demandé par le professeur est fourni par l'élève en conformité avec la liste remise par l'école. Il ne doit pas comporter de gadgets. Ce matériel sera tenu en bon état, renouvelé le cas échéant et vérifié à chaque période de vacances. Les élèves apportent uniquement le matériel nécessaire aux activités scolaires.

Certains livres scolaires et cahiers d'exercices sont fournis par l'école et facturés aux familles.

Pour des raisons de sécurité, les cartables à canne sont tolérés dans l'enceinte de l'école à condition que la canne soit rentrée.

La tenue vestimentaire doit être simple, correcte, propre et adapté aux exigences de la vie scolaire : pas de vêtements trop courts, déchirés, de tenue de sport (en dehors des jours où la classe à une séance sportive), pas de boucles d'oreilles pendantes.... Ou autre accessoire non adapté.

Pour le sport, la tenue demandée comprend, selon la météo, un tee-shirt, short, pull-over, jogging (pas de jean), legging opaque (pas transparent et sans jupe au-dessus), baskets à scratch ou lacets.

Les écharpes sont interdites.

Tout ce qui se suspend doit avoir une attache (nous conseillons un élastique).

Comportement et respect des règles

Ce règlement distribué aux enfants le jour de la rentrée, il est expliqué aux élèves par les enseignants :

**« Apprends, réfléchis, discerne,
Construis-toi dans le respect des règles »
« Travaillons ensemble dans le respect mutuel »¹**

L'ECOLE EST L'AFFAIRE DE CHAQUE ELEVE :

« Je fais tout pour que la vie soit agréable et je respecte le règlement ».

Je dois être respectueux des personnes qui travaillent dans l'établissement : enseignants, membres du personnel administratif et de service, personnels d'éducation et autres élèves. Aucune attitude ou parole insolente envers qui que ce soit ne peut être tolérée.

J'utilise un langage correct. Les grossièretés en gestes et en paroles sont interdites. Elles feront l'objet de sanctions. Cf. livret « Apprendre à vivre ensemble » collé dans le cahier de correspondance.

J'arrive en classe :

- ✚ Avec des vêtements adaptés pour venir à l'école : pas de tongs, ni de vêtements déchirés ou de short ou tee-shirt trop courts.
- ✚ Avec tout mon matériel en bon état pour travailler (le contenu de la trousse doit être vérifié régulièrement).
- ✚ Pour le jour du sport : je viens en tenue de sport complète.
- ✚ Je suis attentif à l'égard de tous, j'utilise les mots et attitudes de politesse.
- ✚ Je me déplace en marchant.
- ✚ Pendant les récréations, ou sur le temps du midi, il est interdit d'aller dans les classes et dans les couloirs.
- ✚ En cas de différend avec un camarade, je m'adresse aussitôt à un adulte (gilet orange) et je n'attends pas d'être à la maison pour en parler. Tout incident survenu sur le temps scolaire doit se régler à l'école.
- ✚ Je prends soin des jeux prêtés sur le temps du midi et je les range correctement.
- ✚ Sont interdits à l'école : les jouets, cartes Pokémon et de foot, ballon personnel...etc. Les autres jeux restent à l'appréciation des adultes de l'école.
- ✚ Je suis tenu(e) de respecter les locaux, (les toilettes, le mobilier), le matériel scolaire, les livres. En cas de dégradation mes parents en seront informés et devront rembourser les frais occasionnés. (Cf Convention de Scolarisation Article 5.)
- ✚ La propreté est l'affaire de tous. Je dois jeter mes déchets à la poubelle.
- ✚ Il est formellement interdit de toucher aux extincteurs.
- ✚ Suite à une détérioration de matériel ou un non-respect des locaux, des travaux d'intérêt collectif seront exigés.
- ✚ Je ne dois apporter aucun objet de valeur (bijoux, téléphone portable...). En cas de perte ou de vol, l'école n'est pas responsable. Si pour une raison impérative tu as un téléphone portable, merci d'en informer l'enseignant.

¹ Souhaites que notre communauté éducative adresse aux élèves

- ✚ Les bonbons, les chewing-gums restent à la maison.
- ✚ Les cartables à canne sont tolérés à condition que la canne soit rentrée dans l'enceinte de l'établissement.

Pour bien vivre ma journée de classe :

- ✚ J'arrive à l'heure. Si je suis en retard, je dois demander un billet de retard à la secrétaire avant de me présenter en classe. Au bout de 5 retards, mes parents seront contactés par le chef d'établissement.
- ✚ Je me mets en rang quand la cloche sonne et monte en classe en silence.
- ✚ J'ai bien appris mes leçons et suis prêt(e) à les réciter.
- ✚ Je m'engage à respecter le règlement de ma classe ainsi que les décisions prises lors des conseils d'élèves.
- ✚ Je n'oublie rien, ni en classe (livres, cahiers...), ni aux porte-manteaux car je ne serai pas autorisé(e) à y retourner après 16h30.

Le respect des personnes est une clause essentielle du contrat moral qui lie les familles à l'établissement, c'est pourquoi, vous, PARENTS, vous devez :

- ✚ Vous engager, avec votre enfant, à respecter le règlement ci-dessous.
- ✚ Respecter le canal de communication qui vous sera indiqué, lors de la réunion de parents de début d'année, par l'enseignant de votre enfant (cahier de correspondance et/ou mail).
- ✚ Regarder chaque soir l'agenda et le cahier de correspondance. Dater et signer chaque mot, chaque circulaire. C'est le seul moyen pour l'enseignant de s'assurer que vous les avez lus. Merci de remplir les coupons-réponses.
- ✚ Respecter le calendrier scolaire. **La présence scolaire est obligatoire**, aucune autorisation d'absence ne peut être donnée par la Direction. C'est votre responsabilité que vous engagez quand votre enfant s'absente pour des motifs autres que de santé. Le faisant vous le pénalisez. En aucun cas les enseignants ne vous communiqueront le contenu des cours pendant ces heures d'absence. Pour des absences sans motif valable, la Direction est tenue d'en informer les services académiques.
- ✚ Prévenir la secrétaire de l'école, Mathilde Baudouin, avant 9h, en cas d'absence de votre enfant : **tel. 01 53 27 61 90**. Un certificat médical, après deux jours d'absence, est à remettre à l'enseignant via le cahier de correspondance. Un enfant ne pourra pas être accueilli à l'école entre 11h30 et 13h05.
- ✚ Respecter les horaires de l'école 8h30, 11h30, 16h30 ou 18h. A partir de 17h, les enfants seront conduits à la garderie jusqu'à 18h. Garderie qui vous sera facturée. A partir de 18h10, chaque quart d'heure de retard vous sera facturé 10 euros.
- ✚ Marquer les vêtements, y compris la tenue de sport et de piscine ainsi que tout le matériel au nom de votre enfant.
- ✚ Apposer un signe de reconnaissance si votre enfant gare sa trottinette à l'intérieur de l'école (les skates sont interdits). Un cadenas est demandé pour éviter tout emprunt. L'école n'est pas responsable en cas de dégradation, perte ou vol.
- ✚ Vous rendre disponible pour accompagner les enfants lors des sorties régulières (gymnase, piscine) ou exceptionnelles (sorties culturelles).

✚ Prendre rapidement contact avec l'école (l'enseignant et/ou le chef d'établissement) lorsqu'un souci apparaît.

✚ Respecter le caractère propre de l'établissement (présence obligatoire de votre enfant aux séances pastorales et aux célébrations). Avoir une attitude respectueuse quelles que soient les croyances de chacun.

S'il en est ainsi les journées à l'école se dérouleront de manière agréable pour tout le monde

Sanctions

La sanction a pour finalité :

- D'attribuer à l'élève la responsabilité de ses actes et de le mettre en situation de s'interroger sur sa conduite en prenant conscience des conséquences.
- De lui rappeler le sens et l'utilité des règles de vie en collectivité.
- De lui permettre de s'améliorer.

La sanction est adaptée, proportionnée à la transgression. Elle est éducative et permet à l'élève de se construire comme individu responsable.

Les insolences, la grossièreté, la violence, la désobéissance, la mauvaise tenue, les dégradations, les vols, les provocations, les retards fréquents, les absences injustifiées, l'obstination dans l'absence de travail ou toute attitude de non-respect du présent règlement pourront entraîner les sanctions suivantes :

- Un rappel à l'ordre oral ;
- Un manquement au règlement noté sur le cahier de liaison ;
- Un travail supplémentaire ;
- Une tâche réparatrice, un travail d'intérêt général ;
- Une privation de droits (une partie de la récréation, sortie, voyage scolaire)
- Une exclusion temporaire de la classe pour travailler dans un autre lieu de l'école sous la surveillance d'un adulte ;
- Un avertissement écrit ; la direction se réserve le droit de ne pas reprendre un élève après avertissement, dès lors que son comportement ne montre aucun signe d'amélioration.
- La non-réinscription pour l'année suivante ;

En cas de manquement au règlement à la garderie, à l'étude, à la cantine, dans les différents ateliers, l'inscription à ces activités peut être aménagée ou suspendue, temporairement ou définitivement, sans remboursement.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Ecole	Prix
Contribution familiale	1 226 €
Frais annexes *	130 €
Fournitures scolaires (sauf le contenu de la trousse)	85 €
TOTAL	1 441 €

Le 3^{ème} enfant bénéficie d'une réduction de 50% sur la contribution familiale (gratuité à partir du 4^{ème} enfant).

* : Les frais annexes comprennent : les assurances, les services bibliothèque, photocopies, les outils numériques (Ecole Directe), Pastorale, oraux d'examens avec intervenants extérieurs, frais postaux, ainsi que les frais et actes médicaux.

Cotisation A.P.E.L : 26 € environ

LA CANTINE

Prix forfaitaire annuel :

ECOLE	1 jour fixe par semaine	2 jours fixes par semaine	3 jours fixes par semaine	4 jours fixes par semaine
Total annuel	309 €	618 €	927 €	1 236 €
Subvention repas	48,25 €	96,5 €	144,75 €	193 €
Total	260,75 €	521,50 €	782,25 €	1 043 €

Pour les élèves ayant un PAI, il sera demandé 100 € par trimestre pour couvrir les frais d'encadrement et d'entretien des locaux.

Il est toujours possible de prendre un repas exceptionnel, il vous sera facturé **9 €** à régler sur le compte Ecole Directe.

L'ETUDE DIRIGEE

L'étude dirigée est proposée à tous les élèves du CP jusqu'au CM2 (**jusqu'à 18h**).

Le goûter n'est pas fourni.

ECOLE	1 jour fixe par semaine	2 jours fixes par semaine	3 jours fixes par semaine	4 jours fixes par semaine
Total annuel	172,50 €	345 €	517,50 €	690 €

Le coût unitaire par jour pour cette prestation de service de 1h30 s'élève à 4,79 €.

GARDERIE

La garderie est proposée à tous les élèves de la maternelle jusqu'au CM2 (**jusqu'à 18h**).

Le goûter n'est pas fourni.

Les élèves du CP au CM2, peuvent y faire leurs devoirs, mais de façon autonome. Ils ne seront pas aidés et les devoirs ne seront pas corrigés.


ECOLE	1 jour fixe par semaine	2 jours fixes par semaine	3 jours fixes par semaine	4 jours fixes par semaine
Total annuel	125 €	250 €	375 €	500 €

Le coût unitaire pour une prestation de 1h30 de 3,47 € par jour.

Pour toute garderie exceptionnelle, il vous sera demandé **10 €** à régler sur le compte Ecole Directe.

Les élèves du CP au CM2, restant exceptionnellement de 16h30 à 18h, seront accueillis en garderie.

VACANCES SCOLAIRES

Vacances de la Toussaint	Du vendredi 20 octobre au soir Reprise le lundi 6 novembre
Vacances de Noël	Du vendredi 22 décembre au soir Reprise le lundi 8 janvier
Vacances d'Hiver	Du vendredi 9 février au soir Reprise le lundi 26 février
Week-end de Pâques	Du vendredi 29 mars au soir Reprise le mardi 2 avril
Vacances de Printemps	Du vendredi 5 avril au soir Reprise le lundi 22 avril
Pont de l'Ascension	Du mardi 7 mai au soir Reprise le lundi 13 mai
Week-end de la Pentecôte	Du vendredi 17 mai au soir Reprise le mardi 21 mai
Vacances d'Eté	 Vendredi 28 juin après la classe Garderie proposée semaine du 1 ^{er} au 5 juillet

DATES A RETENIR

Vendredi 8 septembre	Photos de classes et individuelles Rue du Faubourg Saint Antoine Photos des fraternies à 8h
Samedi 9 septembre	Réunion de parents pour les classes Rue du Faubourg Saint Antoine 9h00 : CM1 et CM2 10h00 : CP, CE1 et CE2 11h : Maternelles
Lundi 11 septembre	9h15 : Bénédiction des cartables Rue de Prague
Mardi 12 septembre	9h : Bénédiction des cartables Rue du Faubourg Saint Antoine
Jeudi 14 septembre	Photos de classe et individuelles Rue de Prague 18h30 : Messe de rentrée à Saint Antoine des XV-XX
Samedi 16 septembre	Réunion de parents pour les classes Rue de Prague 10h00 : CP, CE1/CE2 9h : Maternelles
Jeudi 21 septembre	18h30 : Réunion préparation Sacrements
Lundi 25 septembre	19h00 : AG de l'APEL sur le site Rue de Prague
Lundi 2 octobre	18h30 : Réunion Parents Correspondants n°1
Jeudi 5 octobre	18h30 : Réunion préparation Marché de Noël
Vendredi 6 octobre	12h30 : Messe mensuelle
Samedi 7 octobre	Retraite Journée du Pardon
Samedi 14 octobre	Portes Ouvertes site Rue de Prague Maternelles, Primaire, Collège - Lycée
Mardi 7 novembre	9h et 9h45 : Célébrations de la Toussaint Rue du Fbg St Antoine 18h30 : Réunion préparation Marché de Noël
Jeudi 8 novembre	9h : Célébration de la Toussaint à Saint Antoine des XV-XX pour la Rue de Prague
Lundi 13 novembre	18h30 : Réunion préparation Marché de Noël
Vendredi 17 novembre	12h30 : Messe mensuelle – 1 ^{ère} étape de baptême
Mardi 21 novembre	18h30 : Réunion préparation Marché de Noël
Lundi 27 novembre	18h30 : Réunion préparation Marché de Noël
Vendredi 1 ^{er} décembre	De 17h à 21h : Marché de Noël
Lundi 11 décembre	18h30 : Réunion Parents Correspondants n°2
Vendredi 15 décembre	12h30 : Messe mensuelle
Jeudi 21 décembre	Petits déjeuners de Noël Rue de Prague
Vendredi 22 décembre	Petits déjeuners de Noël Rue du Fbg Saint Antoine
Jeudi 21 décembre	10h : Célébration de Noël à Saint Antoine des XV-XX
Vendredi 12 janvier	12h30 : Messe mensuelle
Lundi 26 février	18h30 : Réunion Parents Correspondants n°3

Jeudi 29 février	9h15 : Célébration Carême à Saint Antoine des XV-XX pour la Rue de Prague 13h15 et 14h00 : Célébration Carême Rue Fbg Saint Antoine
Vendredi 1 ^{er} mars	12h30 : Messe mensuelle – 2 ^{ème} étape de baptême
Vendredi 22 mars	12h30 : Messe mensuelle – 3 ^{ème} étape de baptême
Vendredi 29 mars	Bol de riz – Chemin de croix
Mardi 2 avril	Célébration de la Résurrection à Saint Antoine des XV-XX
Lundi 22 avril	18h30 : Réunion Parents Correspondants n°4
Vendredi 26 avril	12h30 : Messe mensuelle
Vendredi 17 mai	12h30 : Messe mensuelle
Samedi 1 ^{er} juin	Retraite Baptême et Première Communion
Samedi 8 juin	15h : Baptêmes à Saint Antoine XV-XX
Dimanche 9 juin	10h45 : Première Communion à Saint Antoine des XV-XX
Vendredi 14 juin	12h30 : Messe mensuelle
Samedi 15 juin	Kermesse 10h30 : Messe
Lundi 17 juin	18h30 : Réunion Parents Correspondants n°5
Mardi 25 juin	Petits déjeuners Rue du Faubourg Saint Antoine 10h00 : Célébration d'Action de grâce Rue Fbg Saint Antoine
Jeudi 27 juin	Petits déjeuners Rue de Prague 10h00 : Célébration d'Action de grâce Rue de Prague
Vendredi 28 juin	DERNIER JOUR DE CLASSE
Lundi 1^{er} au vendredi 5 juillet	Garderie sur inscription

CONSEIL DE L'APEL

secretariat@apel-esspf.fr

**Le conseil de l'APEL Eugène Napoléon Saint Pierre Fourier se compose de 15 personnes.
Pour l'année 2022-2023, le Conseil se présentait ainsi :**

AOUIDAT Btissame*
AUTRIVE Céline*
DELAUNAY Loan - Secrétaire*
SCANNAVINO Maxime - Président
CISSOKHO Rokhayatou*
GENDRE Catherine
DELCOURT Bénédicte
DUCLOS Brigitte*
SEKSAF-LATOUICHE Nadia (ICF)*
PRINCE Vincent
JELOCHA Jérôme
MARTINEZ Habiba
BUSCHINI Philippe - Trésorier*
CHABAUTY-DIANE Estelle
GUERROUAHEN Yasmine

****Administrateur sortant au bout des 3 ans, démissionnaire ou coopté.***

PROJET PASTORAL de l'établissement

La Congrégation Notre Dame a été fondée par Pierre Fourier et Alix Le Clerc en 1597, en des temps troublés.

Pierre Fourier n'a de cesse que se multiplient ces écoles, ces communautés où l'on prie, où l'on enseigne, où l'on catéchise, où l'on aide à grandir.

« Fais-le grandir »

Il y a 400 ans, lors d'une vision, Mère Alix Le Clerc se voit confier l'Enfant Jésus, par Notre Dame, avec cette injonction « Fais-le grandir. » A la suite des fondateurs, notre école s'attache à mener conjointement éducation chrétienne et éducation humaine dans le respect de la liberté de chacun...

La communauté éducative de l'ensemble scolaire ESSPF, face à la diversité des cheminements et des attentes de ses élèves, afin que chacun trouve ses repères, propose des temps spécifiques (éveil religieux, cours de culture religieuse, groupes de réflexion...) pour :

- Réfléchir à la question du sens de l'existence
- Grandir dans la liberté
- Développer l'intériorité
- Accéder au fondement religieux des différentes cultures.

La communauté éducative de l'ESSPF a le souci à la fois de « dire la vie, dire Dieu », d'offrir à l'enfant, au jeune, des temps spécifiques d'initiation chrétienne pour qu'il puisse dire : « je », dans sa démarche de vie de foi.

Elle cherche à être un lieu d'épanouissement de la foi en proposant :

- Culture chrétienne dans les classes du primaire
- Catéchèse: du CE2 jusqu'en classe de 3ème.
- Préparation au :
 - Baptême (à partir du CE2)
 - Première communion (à partir du CE2)
 - Confirmation (en 4ème)
 - Préparation à la profession de foi (en 6ème)
- Des temps de célébration qui ponctuent l'année liturgique (certains sont vécus en commun avec les enfants du catéchisme de la paroisse Saint Antoine des XV-XX).
- Des célébrations eucharistiques.
- Des journées de retraite.

La communauté éducative de l'ESSPF a le souci d'être un lieu d'appel, d'encouragement, d'envoi.

Elle encourage :

La participation au FRAT, aux J.M.J.

Elle propose :

- Une aumônerie pour les élèves du Collège et du Lycée ;
- l'écoute de témoignages de vie, de témoignages d'hommes et de femmes vivant passionnément leur métier et leur engagement dans des associations diverses ;
- une possibilité d'engagement des lycéens à participer au soutien scolaire.

Elle invite à :

- Participer à des activités caritatives de solidarité.
- Innover d'autres formes d'entraide dans et hors de l'établissement.

Croyants et témoins, notre démarche s'enracine dans la Parole de Dieu. Face aux besoins éducatifs, nous reprenons à notre compte cet appel de Pierre Fourier :

« leur apprendre à vivre et à bien vivre »

PROJET EDUCATIF

« La promotion de la personne humaine est le but de l'école catholique »

(Jean Paul II, 1er Congrès des écoles catholiques en Italie 24-11-91)

De la maternelle à la terminale, l'Ensemble scolaire Saint Pierre Fourier est un établissement scolaire au sein duquel chaque adulte, quelle que soit sa fonction, participe à la réussite de l'élève et à l'enrichissement de sa personne.

Dans un climat de confiance, de dialogue, nous cherchons à éduquer l'enfant :

- au respect de lui-même, des autres, de son travail et de son cadre de vie
- au sens de l'effort
- au discernement et au sens critique
- à la responsabilité et à la citoyenneté afin qu'il soit acteur dans le monde de demain.

En cohérence avec ces perspectives éducatives, nous mettons en œuvre une pédagogie qui conduit chacun à donner le meilleur de lui-même :

- en valorisant les talents
- en développant les connaissances et les compétences nécessaires à la réussite scolaire
- en donnant sens aux apprentissages.

Nous nous engageons, en tant qu'adultes de la communauté scolaire, à nous mettre à l'écoute des élèves, à être disponibles et à favoriser l'entraide.

La communauté éducative se veut fidèle à l'esprit de Pierre FOURIER et d'Alix LE CLERC, dans la tradition de la Congrégation Notre-Dame, Chanoinesses de Saint Augustin, qui assure la tutelle.

Ce projet s'enracine dans la Parole de Dieu. Dans cet Esprit, nous accompagnons chacun dans sa recherche spirituelle, nous accueillons chaque enfant, chaque adolescent, dans le respect de son histoire, de ses croyances religieuses, de ses attentes.

« On leur apprendra à vivre et à bien vivre »

(Pierre FOURIER)

Ce projet définit le caractère propre de l'Etablissement qui implique l'adhésion et la participation de chacun.